

Charte des transports scolaires

Voyager avec plaisir et en toute sécurité

Afin d'assurer la sécurité des voyageurs lors des courses scolaires, certaines règles fondamentales doivent être impérativement respectées. Les efforts consentis par chacune et chacun contribueront grandement à améliorer le confort et la sécurité durant les transports d'élèves.

Les élèves s'engagent à :

- ♦ Respecter le chauffeur, les voyageurs et le véhicule
- ♦ Ne pas crier dans le bus
- ♦ Dans les courses spéciales, s'attacher et rester assis, jusqu'à l'arrêt complet du bus
- ♦ Dans les courses de ligne, à défaut de place assise, se tenir aux montants ou aux sangles de sécurité
- ♦ Ne pas bousculer leurs camarades et ne pas adopter d'attitude violente
- ♦ Attendre le bus à au moins 1 mètre de la route
- ♦ Attendre que le bus soit à l'arrêt et laisser sortir les voyageurs arrivés à destination avant d'y monter
- ♦ Faciliter l'accès aux portes pour les voyageurs désirant descendre du véhicule
- ♦ Ne pas faire usage de leur téléphone portable pour photographier ou filmer d'autres voyageurs.

CarPostal s'engage à :

- ♦ Garantir la bienveillance des chauffeurs envers les voyageurs
- ♦ Signaler à la direction des écoles les agissements des élèves turbulents par le biais de la feuille d'incivilité prévue à cet effet
- ♦ Déposer plainte pénale en cas d'incivilité grave

La Direction des Ecoles s'engage à :

- ♦ Distribuer et faire signer la présente charte à tous les élèves concernés
- ♦ Informer, par le biais des titulaires, les élèves sur l'attitude à adopter dans les transports publics
- ♦ Sanctionner les délits et comportements inadaptés en retirant le titre de transport pour une durée déterminée ou définitive selon la gravité de l'acte, voire déposer plainte pénale.
- ♦ Collaborer activement avec CarPostal dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- ♦ Convoquer les parents et leur enfant si ce dernier, par son attitude, met en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles.

Les Parents s'engagent à :

- ♦ Collaborer activement avec la Direction des écoles et CarPostal dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- ♦ Parcourir, avec son enfant, cette charte et la signer dans les pages de l'agenda scolaire prévues à cet effet en se portant garant de leur accord.

En cas de non signature de ladite charte ou de non-respect de ses engagements, l'élève peut se voir refuser le droit d'être transporté par Car Postal et se faire retirer son abonnement de transports.

La Direction des Ecoles



CarPostal

CarPostal SA
Vente
Place de la Gare 11
Case postale 314
1951 Sion

